



Comparatif France-Allemagne sur la réglementation des feux d'artifices de divertissement pour la Saint-Sylvestre 2020/2021

REGLEMENTATION DANS LE BAS-RHIN	REGLEMENTATION EN BADE-WURTEMBERG
<p>Vente : interdite Du 01.12.2020 au 04.01.2021, la Préfète du Bas-Rhin interdit la vente, l'achat et la cession des artifices de divertissement et articles pyrotechniques de toutes les catégories* sur l'ensemble du département du Bas-Rhin. (Arrêté préfectoral du 27 novembre 2020)</p> <p>Utilisation : interdite Du 01.12.2020 au 04.01.2021, la Préfète du Bas-Rhin interdit l'utilisation, des artifices de divertissement et articles pyrotechniques de toutes les catégories* sur l'ensemble du territoire des communes du département du Bas-Rhin. (Arrêté préfectoral du 27 novembre 2020)</p> <p>Transport : interdit Du 01.12.2020 au 04.01.2021, la Préfète du Bas-Rhin interdit le port et le transport (voiture, bus, tram, train, bacs) des artifices de divertissement et articles pyrotechniques de toutes les catégories* sur l'ensemble du territoire des communes du département du Bas-Rhin. (Arrêté préfectoral du 27 novembre 2020)</p> <p>Importation : Pour importer tout type d'articles pyrotechniques ou artifices de divertissement en France depuis tout pays de l'UE ou hors UE, il faut une autorisation d'importation de produits explosifs (AIPE) délivrée par la douane française. En raison des interdictions, notamment d'achat, de transport et d'utilisation, dans le Bas-Rhin cette réglementation est caduque pour cette année.</p> <p>*C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4</p>	<p>Vente : interdiction en cours La vente d'articles pyrotechniques de la catégorie F2 à des personnes privées sera interdite dans toute l'Allemagne (décision du 13.12.2020 de l'État fédéral et des Länder – l'interdiction est en cours).</p> <p>Utilisation : interdite Le Land du Bade-Wurtemberg interdit l'utilisation des feux d'artifice à la Saint Sylvestre dans les lieux publics (Ordonnance Corona du Land du Bade-Wurtemberg du 16.12.2020).</p> <p>Transport : autorisé Le transport d'articles pyrotechniques est réglementé par la loi sur les marchandises dangereuses. Le transport par des particuliers pour un usage personnel ou domestique n'est soumis à aucune restriction. En raison de la (probable) interdiction de vente par l'état et l'interdiction d'utilisation par le Land, cette réglementation est quasi caduque pour cette année.</p> <p>Importation : Aucune autorisation d'importation n'est nécessaire pour des artifices de divertissement de catégorie 1 et 2. Autorisation d'importation nécessaire pour les feux d'artifices de catégorie 2 qui nécessitent une autorisation ou un certificat d'aptitude (par exemple avec plus de 20 grammes d'explosif), ainsi que les catégories 3 et 4. En raison des interdictions, cette réglementation est quasi caduque pour le territoire de l'Eurodistrict pour cette année.</p>